

## FORMATION DES MAITRES POUR UN VOTE CONTRE AU CSFPE <sup>(1)</sup> DU 12 JUIN

Depuis le moment où le président de la République a annoncé devant les présidents et les recteurs ses projets sur la « mastérisation », il y a un an jour pour jour, le gouvernement n'a eu de cesse de poursuivre ses attaques frontales contre la formation des enseignants et les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM). La volonté du ministère de l'Education Nationale d'imposer et de mettre en œuvre cette réforme dans la précipitation absolue et sans cadrage national, n'a été entamée que par la puissante mobilisation dans les universités avec notamment le refus massif de dépôt des maquettes, qui a permis de repousser une application prévue initialement pour la rentrée 2009.

Convoqué le 28 mai dernier dans la précipitation, le CTPMEN<sup>(2)</sup> a émis un avis favorable obtenu par les voix de la seule parité administrative sur les projets de décrets statutaires concernant la formation et le recrutement des enseignants. Cela constitue un passage en force sur ces projets et cela préjuge de l'incidence des auditions par les « groupes de travail » et la commission Marois-Filâtre. Au sein de la FSU, le SNESUP, qui ne siège pas dans ce CTP, a œuvré pour obtenir le boycott de la première réunion du CTPMEN<sup>(2)</sup> –re-convoqué le lendemain par l'administration sans contrainte de quorum comme le prévoient les textes– et pour obtenir une position commune. Le SNESUP condamne l'ensemble de la méthode utilisée par le gouvernement. Si le texte était appliqué en l'état, ses conséquences sur la formation et le recrutement des maîtres seraient désastreuses tant pour la formation disciplinaire que professionnelle des futurs enseignants que l'avenir des élèves.

Pour fragiliser l'opposition à ses projets, le gouvernement a instillé, dans les projets de décrets concernant les statuts des personnels, certains reculs tels que le maintien d'un mouvement national pour les certifiés et agrégés et des prérequis spécifiques pour le recrutement des enseignants d'EPS. Le SNESUP dénonce tout autant le saucissonnage de ce dossier, et le travail imposé dans l'urgence. Il dénonce cette méthode politicienne du ministère, incompatible avec la réflexion à grande échelle que nécessite une réforme de cette ampleur ! Ces éléments ont pesé sur certains votes émis par les syndicats de la FSU (abstention sur les statuts d'agrégé et de certifié, refus de vote sur les catégories d'EPS) qui suscitent la réprobation de nombreux acteurs du mouvement dans les universités et les IUFM, au SNESUP, et font débat dans la FSU. Le SNESUP désapprouve ces votes. Il estime que la question de la conception du fédéralisme devra faire l'objet d'un débat approfondi à tous les niveaux de la FSU et notamment lors du prochain Congrès de la FSU de 2010. Le SNESUP, de son côté, rendra publique une contribution au débat préparatoire à l'issue d'une commission administrative nationale.

Le SNESUP porte une responsabilité singulière sur la question de la formation des enseignants. La réelle élévation des qualifications des enseignants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, sous l'angle tant disciplinaire que professionnel, passant par une formation reconnue par un master, est un mandat du SNESUP. Ces formations devront être conçues et mises en œuvre par les universités fondées sur les compétences avérées des UFR et des IUFM -dont le SNESUP dénonce la mise en extinction clairement actée dans les textes présentés au CTPM-. Les analyses sur le fond du SNESUP, en phase avec les universitaires et l'ensemble des formateurs, sur la complexité de la mise en œuvre d'une telle réforme, développées récemment lors de son audition par la commission Marois-Filâtre sont renforcées par la décision des différentes conférences (CPU, CDIUFM, CDUS, CDUL, ...) de suspendre en chaîne leur participation aux travaux de la commission Marois-Filâtre si le MEN persiste à maintenir les dispositifs permanents des décrets.

Le SNESUP rappelle qu'il s'est adressé le 26 Mai à la FSU « pour qu'elle construise une réponse commune et solidaire et pour qu'elle suspende sa participation aux groupes de travail ». La présentation au CTPMEN<sup>(2)</sup> des projets de décrets rend obsolète et caduc l'ensemble des dispositifs ministériels de « concertation ». Le SNESUP décide, dès ce mardi 2 Juin, de cesser sa participation aux différentes auditions (« groupes de travail », commission Marois-Filâtre) tant que les conditions d'une réelle remise à plat totale de la réforme de la formation et du recrutement ne seront pas réunies.

Compte tenu de l'ampleur et des enjeux que constitue la « mastérisation », le SNESUP exige la création d'une commission thématique permanente issue du CNESER et du CSE<sup>(3)</sup>, dotée du temps et des moyens lui permettant de mener tous les débats nécessaires avec l'ensemble des organisations syndicales, notamment la FSU, et des acteurs concernés par la formation des enseignants. Il appelle à unifier les ripostes dans les CA, avec les sociétés savantes et les directeurs d'UFR et d'IUFM.

Prenant en compte ses propres mandats, la gravité de la réforme Darcos-Pécresse, les intérêts de toutes les catégories et les points de vue des syndicats concernés, la situation politique créée par les annonces massives de suppressions d'emplois dans la fonction publique et l'importance du mouvement d'opposition à cette réforme de la formation des enseignants qui s'est développé dans les universités pendant les quatre derniers mois, le SNESUP travaillera à la construction d'une position commune de la FSU pour le CSFPE<sup>(1)</sup>, du 12 juin, en vote contre.

Le SNESUP appelle les universitaires à **participer nombreux à la Marche de tous les savoirs (Academic Pride) du 4 Juin**, et à y exprimer leur refus de voir mise en œuvre entre autres cette réforme de la formation des enseignants et de voir appliquées les suppressions d'emplois prévues dans la fonction publique, qui condamneraient de nombreux jeunes à la précarité.

Adopté à l'unanimité par le bureau national du SNESUP du 2 juin 2009

(1) CSFPE : Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat ; (2) CTPMEN : Comité Technique Paritaire Ministériel du Ministère de l'Education Nationale ; (3) CSE : Conseil Supérieur de l'Education

**Dernière minute : Suite à un vœu de la FSU, toutes les organisations syndicales  
ont quitté la séance de la section syndicale du CSFPE du 2 juin 2009**